

Partenariat économique entre l'UE et le Japon : quelles opportunités ?

Publié le 11 février 2019

Couvrant plus de 600 millions de personnes et un tiers du PIB mondial, le partenariat économique entre l'UE et le Japon (JEFTA) est entré en vigueur le 1er février.

Ce partenariat offre des opportunités majeures pour les entreprises françaises, petites comme grandes, sur le marché japonais.

Les avancées considérables obtenues permettent aux entreprises françaises :

1. **de faciliter l'accès aux marchés publics japonais.** Les entreprises sont désormais ainsi en mesure de rivaliser sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes japonaises dans les 48 villes allant de 300.000 à 500.000 habitants, soit environ 15% de la population japonaise.
2. **d'exporter de nombreux produits sans payer des droits de douane.** En particulier, ce partenariat permet d'économiser 1 milliard d'euros de droits de douane pour les exportateurs européens en supprimant dès l'entrée en vigueur de l'accord les droits de douane sur plus de 90% des exportations de l'UE vers le Japon (ex : les droits sur le vin sont supprimés dès le premier jour). 97% des droits de douane seront supprimés à terme.
3. **d'assurer une plus haute protection des indications géographiques** pour les fromages et les vins français.
4. **De réduire les barrières administratives et réglementaires.**

La mobilisation des différents secteurs d'activité sur tout le territoire français sera essentielle pour que les bénéfices attendus se concrétisent dans les mois à venir.

[Pour plus d'information](#)